

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/060

Nombre de
Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le deux octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA & F. GAILLARD.

Excusés ayant donné pouvoir : D. JARDIN

Absente(s) (sans procuration) : NÉANT

Secrétaire : Frédéric GAILLARD

OBJET : BAREME TARIFAIRE ; INSTAURATION D'UNE TARIFICATION DES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire rappelle l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

« Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique [...] ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous

Le titre mentionné à l'alinéa précédent peut être accordé pour occuper ou utiliser une dépendance du domaine privé d'une personne publique [...] lorsque l'occupation ou l'utilisation projetée le justifie.

Dans ce cas, le titre fixe le délai dans lequel l'incorporation doit se produire »

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à se prononcer sur la grille de tarification suivante :

Forfait annuel pour terrasse (sans aménagement - hors fleurissement)		
• A l'année	10,50 €	
• Estivale (1 ^{er} mai - 31 octobre)	7,50 €	
Forfait terrasse spécifique (hors façade commerciale)		
• A l'année	14,00 €	
• Estivale (1 ^{er} mai - 31 octobre)	8,50 €	
Stationnement pour déménagement		
• A la demi-journée	5,00 €	
• A la journée	10,00 €	
Travaux avec occupation du domaine public		
• Gros engin de chantier (télescopique, nacelle, camions de béton etc...) dans la limite de 4 semaines continues, avec fermeture de rue.	6,00 € la journée	11,00 € la semaine
• Benne à gravats, containers	16,00 € la journée	
• Occupation du domaine public supérieur à 4 semaines	15,00 € la journée	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

VOTE

La grille tarifaire proposée plus haut.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 9 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,



Frédéric GAILLARD

Le Maire,



Dominique CHAMBON

Affichée le :

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le
Le Maire